

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 17/09/2025

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, C HADDAD, E. SAUGET, MF TASTEVIN, P DUPONT, M GUYON, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Evolution du tableau des emplois et des effectifs.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Le Président précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu du recrutement à la Médiathèque, à compter du 1er octobre 2025, d'un assistant conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe à temps plein pour remplacer le départ d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à temps plein : il convient de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe à temps plein et de supprimer le poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème à temps plein devenu vacant.

Compte tenu du renouvellement à la Crèche, à compter du 1er octobre 2025, d'un contrat d'un agent social à temps non complet : il convient de créer un poste d'agent social principal 2ème classe à temps non complet et de supprimer le poste d'agent social devenu vacant.

Considérant la formalité impossible de saisine préalable du Comité Social Territorial au regard des faits de l'espèce conformément aux jurisprudences du Conseil d'État du 22 juillet 2016, n°383412 et de celle du Conseil d'État du 28 février 2020, n°428441.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- Modifier le tableau des emplois et des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2025 :

1. Filière culturelle :

- De supprimer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps plein
- De créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe à temps plein

2. Filière médico-sociale :

- De supprimer un poste d'agent social à temps non complet
- De créer un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps non complet
- Autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.
- Dire que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 24 septembre 2025.

Le Président, Max TOURVIELHE



Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250923-DEL23092025-14-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025